FICHE DE POSTE

PROFESSEUR D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (EPS)

Établissement : Collège Saint Laurent – Saint-Laurent-de-Chamousset
Fonction : Professeur d'Éducation Physique et Sportive
Rattachement hiérarchique : Chef d'établissement
Public concerné : Élèves de la 6ème à la 3ème
Cadre d'exercice : Enseignement secondaire – Établissement privé sous contrat

1. Finalité de la fonction

Le professeur d'Éducation Physique et Sportive a pour mission de concevoir, organiser et dispenser un enseignement permettant à chaque élève de développer ses capacités physiques, motrices, méthodologiques et sociales.

Il contribue pleinement au projet éducatif du collège Saint Laurent en faisant de l'EPS un espace d'apprentissage, de dépassement de soi, de coopération, de respect des règles et de construction de la citoyenneté.

Il veille à proposer un enseignement adapté à la diversité des élèves, favorisant la réussite de chacun, l'inclusion et l'acquisition durable d'une pratique physique autonome et responsable.

2. Missions principales

A. Assurer les enseignements d'EPS

- Concevoir et mettre en œuvre les séquences pédagogiques conformément aux programmes officiels.
- Construire une progression cohérente sur l'ensemble des niveaux de la 6ème à la 3ème.
- Diversifier les activités physiques, sportives et artistiques proposées aux élèves.
- Adapter les situations d'apprentissage aux capacités et aux besoins des élèves.
- Favoriser l'engagement, la persévérance, l'autonomie et la coopération.
- Développer les compétences motrices, méthodologiques et sociales.
- Mettre en place des modalités d'évaluation adaptées aux compétences travaillées.
- Assurer le suivi des acquis et renseigner les outils de suivi scolaire de l'établissement.

B. Assurer la sécurité et l'encadrement des élèves

- Garantir la sécurité physique et morale des élèves pendant les activités.
- Vérifier l'adéquation des installations et du matériel aux activités proposées.
- Faire respecter les consignes de sécurité et les règles de fonctionnement.
- Anticiper les risques liés aux activités et adapter les situations pédagogiques.
- Contrôler les présences et signaler les absences selon les procédures de l'établissement.
- Appliquer les protocoles relatifs aux accidents et incidents.
- Veiller au respect des règles concernant les déplacements entre le collège et les installations sportives.
- Assurer une vigilance particulière concernant les vestiaires, les changements de tenue et les temps de transition.

C. Contribuer à la réussite et au suivi des élèves

- Identifier les difficultés rencontrées par les élèves dans leur pratique.
- Mettre en œuvre des adaptations pédagogiques pour les élèves à besoins éducatifs particuliers.
- Prendre en compte les dispenses et restrictions médicales dans le respect des procédures.

- Participer aux conseils de classe et aux réunions pédagogiques.
- Communiquer avec les familles lorsque la situation le nécessite.
- Contribuer à la prévention du décrochage, de l'exclusion et des comportements discriminatoires.
- Valoriser les progrès individuels et collectifs.

3. Participation à la vie éducative de l'établissement

Le professeur d'EPS est un membre à part entière de la communauté éducative.

À ce titre, il est attendu qu'il :

- Participe à la mise en œuvre du projet d'établissement.
- Contribue aux actions éducatives transversales : santé, bien-être, citoyenneté, égalité filles-garçons, respect d'autrui et prévention des violences.
- Participe aux réunions de concertation et aux temps institutionnels.
- Contribue à la cohérence éducative et au respect du règlement intérieur.
- Participe aux projets interdisciplinaires lorsque ceux-ci concernent son champ de compétences.
- Entretienne une communication constructive avec les autres membres de l'équipe éducative.

4. Développement de l'association sportive et des projets sportifs

Le professeur d'EPS contribue au développement de la pratique sportive au sein de l'établissement.

Selon l'organisation retenue et les missions confiées, il peut notamment :

- Participer à l'animation de l'association sportive dans le cadre de l'UNSS.
- Proposer des activités sportives complémentaires.
- Encourager la participation des élèves aux rencontres et compétitions.
- Développer des projets favorisant l'engagement et la responsabilisation des élèves.
- Organiser des journées sportives, rencontres interclasses ou événements sportifs.
- Contribuer à l'organisation de manifestations sportives en lien avec les partenaires locaux.
- Développer les liens avec les clubs et associations sportives du territoire.

5. Gestion des équipements et du matériel

Le professeur d'EPS est responsable de la bonne utilisation pédagogique des équipements mis à sa disposition.

Il veille notamment à :

- Assurer un suivi régulier du matériel sportif.
- Veiller au rangement et au bon état des équipements.
- Signaler rapidement toute dégradation ou anomalie.
- Proposer les besoins en renouvellement ou en acquisition de matériel.
- Veiller à l'utilisation raisonnée des installations sportives.
- Faire respecter les règles d'utilisation des locaux et équipements par les élèves.

6. Communication et relations professionnelles

Le professeur d'EPS travaille en collaboration avec :

- Le chef d'établissement et l'équipe de direction.
- Les enseignants et les professeurs principaux.
- Le personnel de vie scolaire.
- Les familles.
- Les partenaires sportifs et les gestionnaires des installations.
- Les professionnels intervenant dans le suivi des élèves, selon les situations.

Il veille à transmettre les informations nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement et à signaler sans délai les situations présentant une difficulté particulière.

7. Compétences et qualités attendues

Compétences professionnelles :

- Maîtrise des programmes et des connaissances didactiques et pédagogiques en EPS.
- Capacité à construire des progressions adaptées aux différents niveaux.
- Maîtrise des règles de sécurité et de prévention des risques.
- Capacité à gérer un groupe et à réguler les comportements.
- Aptitude à différencier les apprentissages et à favoriser l'inclusion.
- Capacité à travailler en équipe et à conduire des projets.

Qualités personnelles et relationnelles :

- Sens des responsabilités et vigilance.
- Autorité éducative et bienveillance.
- Dynamisme et capacité d'initiative.
- Rigueur et organisation.
- Disponibilité et esprit d'équipe.
- Capacité à communiquer avec les élèves, les familles et les collègues.
- Adhésion au projet éducatif et aux valeurs de l'établissement.